

TOUR DU MONDE. ZOOM EUROPE. De bonnes idées venues d'ailleurs.

*Les séjours à l'étranger sont non seulement l'occasion de découvrir des traditions et des cultures différentes, mais aussi des usages liés à la vie de tous les jours ou à la consommation. Qu'il s'agisse de réglementations ou de pratiques proposées par des entreprises, voici quelques idées que la **France** pourrait adopter pour faciliter le quotidien de ses citoyens.*

ARGENTINE. Des distributeurs d'eau chaude sont à disposition dans les rues, en plus des fontaines, pour préparer le café, le thé ou le maté (la «*boisson nationale*»).

AUSTRALIE. Dans les «*bars à soupes*», on peut faire le plein avec ses propres Tupperware.

CANADA. Au Québec, en cas d'erreur sur le prix d'un article à la caisse, le commerçant doit vous le remettre gratuitement s'il coûte 10 dollars CA au moins. Si le produit est plus cher, il est obligé de vous le vendre au prix affiché et de vous dédommager de 10 dollars CA.

COREE DU SUD. La réglementation interdit de vendre une consommation prise sur place dans un emballage jetable (gobelet, assiette, couverts en plastique...)

ETATS-UNIS. Grâce à certaines machines à consignes pour les canettes en métal, les SDF peuvent récolter un petit pécule en rapportant celles qu'ils ont trouvées.

HONG KONG. Les factures (eau, électricité, portable) sont payables en espèces dans les supérettes.

JAPON. Dans les supérettes, on peut payer ses factures, acheter des billets (cinéma...). Faire des démarches administratives.

MEXIQUE. Dans certains supermarchés, des bornes permettent d'imprimer des documents, dont certains papiers administratifs.

ZOOM EUROPE. DANEMARK. Un fonds de garantie indemnise les passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne.

ESPAGNE & PORTUGAL. Les professionnels doivent disposer d'un livre de réclamations standardisé, et celles-ci sont transmises à un organisme officiel ayant pouvoir de sanction.

GRECE. En cas d'annulation d'un séjour dans un hôtel, la pénalité ne peut pas être supérieure à la moitié du prix payé.

ITALIE. Emballés avec de la ficelle, les journaux & magazines, une fois lus, sont déposés sur les perrons pour être ramassés et recyclés.

LITUANIE. Le délai de rétractation de 14 jours s'applique même en cas d'achat en magasin.

REPUBLIQUE TCHEQUE. La répression des fraudes fournit aux moteurs de recherche une liste des web marchands peu fiables (pas d'adresse, CGV floues...), pour alerter les internautes.

ROYAUME UNI. Lorsqu'Internet

tombe en panne, les clients reçoivent une compensation financière (8 livres par jour) si la réparation tarde. **UN PEU PARTOUT. DANS LE MONDE.** Les bouteilles en verre et en plastique sont consignées, une pratique qui fait timidement son retour en **France**.

Cf. Que Choisir – N° 582 – Juillet / Août 2019 par Morgan Bourven.